



Contestation de l'appréciation finale du rendez-vous de carrière

Le SNFOLC 17 vous accompagne dans vos démarches

Ne laissez rien passer sans recours !

Après l'arbitraire de la hors classe, PPCR c'est l'arbitraire des appréciations finales des rendez-vous de carrière !

Le SNFOLC qui a refusé PPCR (contrairement à la FSU, l'UNSA et la CFDT) vous accompagne dans vos démarches. Contactez votre section départementale.

Les délais et voies de recours

- Vous disposez de 30 jours après la notification de l'appréciation finale sur i-prof pour transmettre un recours gracieux par voie hiérarchique en vue de demander la révision de cette dernière auprès de la rectrice pour les

professeurs certifiés, du ministre pour les professeurs agrégés. Vous ne pourrez pas contester l'évaluation des compétences directement mais l'aborder dans votre développement.

- L'autorité compétente dispose de 30 jours pour répondre.
- Vous disposez de 30 jours suivant la notification de la réponse défavorable pour saisir la Commission Administrative Paritaire de votre demande de révision. *Il est précisé qu'une absence de réponse par l'autorité administrative compétente dans les 30 jours après l'envoi de votre courrier équivaut à une réponse négative.*

Retournez votre fiche complétée au SNFOLC 17

6, rue Albert 1^{er} 17000 La Rochelle ou par mail à snfolc17@gmail.com :

Adhésion 2018 à jour : oui non

NOM : Nom de jeune fille :

Prénom Date de naissance :

Adresse personnelle :

Téléphone : E-mail : @.....

Etablissement d'affectation en 2018-2019 :

CORPS : DISCIPLINE :

Date d'entrée dans le corps : Echelon actuel : Depuis le :

Mode d'accès à l'échelon actuel : Grand Choix –Choix –Ancienneté

Appréciation finale : Très satisfaisant / Satisfaisant / A consolider

Date de la notification de l'appréciation finale:.....

Date d'envoi du recours :

Date de la notification de la réponse : Date de la saisie de la CAP :

PIECES JOINTES pour le suivi du dossier :

- Evaluation PPCR
- Courrier de contestation adressé à la rectrice (pour les certifiés) ou au ministre (pour les agrégés)
- Copie de votre dernier arrêté de changement d'échelon ou de reclassement
- Une enveloppe timbrée à votre nom et adresse

AUTORISATION À SIGNER AFIN DE RESPECTER LES OBLIGATIONS FIXÉES PAR LA CNIL

"Je souhaite continuer à recevoir du SNFOLC toutes les informations qu'il juge en rapport avec le déroulement de ma carrière, je l'autorise à faire figurer les renseignements ci-joints dans des fichiers informatisés, et ce dans les conditions fixées par la loi n°78/7 du 6 janvier 1978, dont les articles 26 et 27 me donnent droit d'opposition, d'accès et de rectification aux informations nominatives me concernant."

Date :

Signature :